

PLAN DE ZONAGE RLPI
Dossier d'approbation - Conseil territorial du 13 avril 2023



- Eclairage nocturne autorisé
- Publicité numérique autorisée
- Zonage**
- ZP0 Secteurs Naturels
- ZP1a Centres-villes, zones patrimoniales, secteurs résidentiels
- ZP1b Secteurs mixtes
- ZP2a Routes nationales et grandes départementales
- ZP2b Périphérique A1 et A86
- ZP2c Entrée de ville et traversées de centre-ville ou de secteurs patrimoniaux
- ZP3a Zones industrielles
- ZP3b Zones commerciales

